



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 avril 2016

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, confirme, à Rouen, les nouveaux dispositifs en faveur des librairies et de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la communication, en déplacement à Rouen pour l'inauguration de l'exposition « Scènes de la vie impressionniste » au musée des Beaux-Arts de Rouen, a rappelé l'action de l'Etat en faveur des librairies et réaffirmé que l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, y compris le dimanche, serait soutenue financièrement par l'Etat pour faciliter l'accès de la lecture à tous les citoyens.

En visite à la librairie L'Armitière au cœur de Rouen, la ministre a rappelé l'importance pour les acteurs du livre, libraires et bibliothèques, et pour l'ensemble des citoyens que la lecture demeure une source d'émancipation et de lutte contre toute forme d'inégalité. Elle a ainsi salué la prise en compte dans le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de la spécificité des marchés de livres non scolaires. Cette mesure technique, obtenue de haute lutte, constitue une avancée qui va contribuer aux objectifs de diversité et de proximité des réseaux de librairies et à la richesse de la production éditoriale, qui sont au cœur de la politique du livre menée par le gouvernement depuis 2012.

En effet, désormais, en dessous de 90 000 euros HT soit le montant annuel d'achat de livres d'une bibliothèque couvrant un territoire de 70 000 habitants, les acteurs publics peuvent directement acquérir des ouvrages auprès des librairies. Il s'agit donc d'une mesure ciblée et proportionnée, qui met à la disposition des collectivités territoriales un outil de politique publique pour favoriser, dans les villes petites et moyennes, le maintien d'un tissu culturel dense sur leur territoire, en profitant des complémentarités entre bibliothèques publiques et librairies de proximité, au service du rayonnement du livre et du développement de la lecture.

A l'occasion de ce déplacement, la ministre a également rappelé que pour permettre à tous d'accéder à la culture sur tous les territoires, l'extension des horaires d'ouverture des

bibliothèques, et notamment la possibilité qui leur est offerte d'ouvrir le dimanche, constitue une mesure importante et adaptée aux temps de vie des Français. Pour soutenir les besoins des bibliothèques pour assurer ces nouveaux horaires et ces nouveaux jours d'ouverture, le ministre a rappelé que le décret permettant aux communes ou collectivités locales d'être soutenues financièrement est paru.

Le décret no 2016-423 du 8 avril 2016 relatif aux dotations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales a, en effet, créé la possibilité d'une prise en charge par l'Etat des coûts de fonctionnement liés à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, notamment le dimanche, le soir, ou les jours où la bibliothèque était initialement fermée.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 08
service-presse@culture.gouv.fr